

Peut-on rendre invalide un semestre valider ?

Par **Marieperdue**, le **10/09/2020** à **19:44**

Bonjour,

Je suis étudiante en L3 et j'ai validé mon Semestre 5 mais pas mon semestre 6 j'ai donc redoubler pour refaire 3 matières du semestre 6.

Sur mon révéler officiel de notes il est bien écrit que mon semestre 5 est validé. Aujourd'hui mon université viens de m'apprendre que certaines matières ont changé cette années et que mon semestre 5 n'est plus valider et que je vais devoir refaire mon semestre 5. Pourtant on m'a toujours dit que lorsqu'un semestre est validé il n'est plus possible de revenir dessus. J'aimerais donc savoir si mon université a le droit de faire ça et ce que je peux faire par rapport à ça.

Je vous remercie

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/09/2020** à **08:33**

Bonjour

Il faut consulter le règlement de votre Université pour voir s'il y a un point là-dessus.

Vous pouvez toujours tenter de faire un recours.

Par **LouisDD**, le **12/09/2020** à **11:05**

Bonjour

Un changement de maquette a affecté un ami, les matières qu'il avait validées ont été prises en compte sous le format de crédit européens (ECTS), et reportés sur les nouvelles matières "équivalente" en ECTS. Après c'était plus ou moins à la discrétion du service pédagogique.

Mais globalement cela me paraît étrange de ne pas tenir compte d'un semestre validé,

sachant qu'on a justement ce système d'ECTS.

Bon courage dans vos démarches.